

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 02891 Numéro SIREN : 316 643 170 Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS CHARLES CHEVIGNON
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2019 sous le numéro de dépôt 3175

3175

Etablissements Charles Chevignon

Société par actions simplifiée

6/10, boulevard Foch

93800 Epinay-Sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2018



Etablissements Charles Chevignon

Société par actions simplifiée

6/10, boulevard Foch
93800 Epinay-Sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2018

A l'associé unique de la société Etablissements Charles Chevignon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Etablissements Charles Chevignon relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2 « Règles et méthodes comptables – Application du principe de continuité de l'exploitation » de l'annexe des comptes annuels expose la situation d'endettement et de trésorerie du Groupe au 31 août 2018 ainsi que le contexte dans lequel les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes correspondantes de l'annexe donnent une information appropriée sur la situation de votre société au regard du contexte dans lequel les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

- car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense, le 15 janvier 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	6 710 215	3 857 488	2 852 727	2 933 738
Fonds commercial	13 703 413	4 118 000	9 585 413	11 021 413
Autres immobilisations incorporelles	45 000		45 000	
Avances sur immobilisations incorporelles				45 000
TOTAL immobilisations incorporelles	20 458 628	7 975 488	12 483 140	14 000 151
Terrains				
Constructions	205 806	176 552	29 255	39 545
Installations techniques, matériel	4 164	1 858	2 306	2 900
Autres immobilisations corporelles	10 320 455	9 861 008	459 447	837 007
Immobilisations en cours	36 872		36 872	40 316
Avances et acomptes	8 063		8 063	8 063
TOTAL immobilisations corporelles	10 575 359	10 039 418	535 942	927 831
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	3 000		3 000	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	714 047		714 047	729 869
TOTAL immobilisations financières	717 047		717 047	729 869
Total Actif Immobilisé (II)	31 751 034	18 014 905	13 736 129	15 657 851
Matières premières, approvisionnements	351 524	272 459	79 065	79 065
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 035 286	988 411	6 046 875	5 713 288
TOTAL Stock	7 386 810	1 260 870	6 125 940	5 792 353
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	3 878 467	1 178 902	2 699 566	1 593 263
Autres créances	2 382 310		2 382 310	4 262 463
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	6 260 777	1 178 902	5 081 876	5 855 726
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres:)				
Disponibilités	1 210 407		1 210 407	997 845
TOTAL Disponibilités	1 210 407		1 210 407	997 845
Charges constatées d'avance	227 205		227 205	297 636
TOTAL Actif circulant (III)	15 085 199	2 439 772	12 645 427	12 943 560
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	46 836 233	20 454 678	26 381 556	28 601 411

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 17 956 072)		17 956 072	17 956 072
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		543 246	543 246
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)			
Réserve légale		896 271	896 271
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)			
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)			
TOTAL Réserves		896 271	896 271
Report à nouveau		-15 429 739	-7 180 363
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-5 510 324	-8 249 376
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		43 324	119 469
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		-1 501 150	4 085 319
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques		785 861	1 006 126
Provisions pour charges		70 601	68 171
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		856 462	1 074 297
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : 12 647 454)		21 657 331	17 247 561
TOTAL Dettes financières		21 657 331	17 247 561
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 595 167	4 389 810
Dettes fiscales et sociales		1 460 591	1 363 133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		67 416	115 506
Autres dettes		165 520	224 403
TOTAL Dettes d'exploitation		5 288 694	6 092 852
Produits constatés d'avance		80 218	101 382
TOTAL DETTES (IV)		27 026 243	23 441 795
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL - PASSIF (I à V)		26 381 555	28 601 411

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	17 063 349	2 722 794	19 786 142	22 110 158
Production vendue biens		8 226	8 226	
Production vendue services	71 687	-100	71 587	172 265
Chiffres d'affaires nets	17 135 036	2 730 920	19 865 956	22 282 423
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 353	68
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			956 430	1 069 886
Autres produits			1 956 864	2 205 362
Total des produits d'exploitation (I)			22 787 602	25 557 739
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			10 629 138	9 678 060
Variation de stock (marchandises)			-165 998	2 901 712
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			14 137	132 136
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				-124 101
Autres achats et charges externes			8 955 233	10 747 749
Impôts, taxes et versements assimilés			343 615	327 460
Salaires et traitements			4 564 425	4 982 224
Charges sociales			1 698 781	1 852 008
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	492 666	674 027
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	681 310	826 809
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	15 010	171 801
Autres charges			100 455	440 297
Total des charges d'exploitation (II)			27 328 774	32 610 182
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-4 541 171	-7 052 443
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations			458	22 346
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4 432	
Reprises sur provisions et transferts de charges				7 197
Différences positives de change				73 479
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			4 890	103 022
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 362	
Intérêts et charges assimilées			943 055	784 780
Différences négatives de change			88 127	195 834
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			1 032 543	980 614
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-1 027 653	-877 592
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-5 568 824	-7 930 035

Compte de résultat (suite)		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 374 291	153 992
Produits exceptionnels sur opérations en capital		204 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		770 165	1 457 933
Total des produits exceptionnels (VII)		2 348 456	1 611 925
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		642	250 150
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		860 075	1 415 143
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 621 354	405 504
Total des charges exceptionnelles (VIII)		2 482 072	2 070 797
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-133 616	-458 872
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		1 356	110 956
Impôts sur les bénéfices (X)		-193 472	-250 487
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		25 140 948	27 272 686
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		30 651 272	35 522 062
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		-5 510 324	-8 249 376

**Etablissements Charles CHEVIGNON S.A.S
au 31 août 2018**

**ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE
DU 1er SEPTEMBRE 2017 AU 31 AOUT 2018**

Etablissements Charles CHEVIGNON SAS
6/10 Boulevard Foch
93807 Epinay-sur-Seine
N° SIRET : 31664317000202

Sommaire

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	3
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	3
3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	3
4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4
5. DEPRECIATION D'ACTIFS IMMOBILISES.....	4
6. AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES.....	5
7. IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL	6
8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	6
9. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE.....	7
10. STOCKS.....	3
11. OPERATIONS EN DEVISES	9
12. CREANCES.....	9
13. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	11
14. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	11
15. CAPITAL SOCIAL	12
16. PROVISIONS.....	13
17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	14
18. DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS.....	14
19. PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES	16
20. PERSONNEL	17
21. RESULTAT FINANCIER.....	18
22. RESULTAT EXCEPTIONNEL	18
23. CONSOLIDATION.....	19
24. INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES AU 31/08/2013	19
25. IMPOTS SUR LES BENEFICES	19
26. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	22
27. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE.....	22

Les montants présentés dans l'annexe sociale sont exprimés en milliers d'euros.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 4 mai 2016, le Groupe avait décidé de mettre en vente sa filiale la Société Etablissements Charles CHEVIGNON SAS. Ce processus est toujours en cours. La Société Etablissements Charles CHEVIGNON SAS a créé en Espagne en date du 25 mai 2018 une filiale qu'elle détient à 100%, la société Charles Chevignon Iberia S.L.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018 sont établis conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03, n°2015-05, n°2015-06 et n°2017-07 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

L'enregistrement des éléments inscrits en comptabilité a été pratiqué par référence à la méthode des coûts historiques.

Application du principe de continuité de l'exploitation

Au 31 août 2018, le Groupe, dont la Société Etablissements Charles Chevignon est une filiale, dispose d'une trésorerie d'environ 175 M€ qui lui permet notamment de continuer à financer la Société à travers un financement court terme octroyé par Financière Vivarte d'une part (centrale de trésorerie du Groupe) et un financement moyen terme octroyé par Vivarte par le biais d'emprunts moyen terme « New Money » d'autre part.

Le 18 juillet 2018, le Groupe a obtenu de la part de ses prêteurs un accord de renonciation à l'application de son ratio de levier pour le 31 août 2018, celui-ci n'est donc pas testé à la clôture de l'exercice. Par ailleurs, le Groupe a respecté les deux autres covenants bancaires auxquels il était soumis au titre de l'exercice clos le 31 août 2018. En conséquence, les comptes annuels de la Société Etablissements Charles Chevignon sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 août 2018.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Concessions, brevets et droits similaires :

- Les marques sont des actifs à durée de vie indéfinie protégés juridiquement et ne donnent donc lieu à aucune constatation d'amortissement.
- Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 2 à 5 ans.

Fonds commercial :

Les montants figurant au bilan se composent :

- de fonds de commerce dont la durée de vie est présumée illimitée ne donnant lieu à aucune constatation d'amortissements,
- de droits au bail de magasins et/ou autres éléments protégés juridiquement ne donnant également lieu à aucune constatation d'amortissements.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, les frais d'acquisition (honoraires, frais d'agence, etc....) des droits au bail et fonds de commerce sont intégrés dans le coût d'acquisition de l'immobilisation.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition. Les éléments d'actif immobilisés font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les méthodes et durées pratiquées peuvent être récapitulées comme suit :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Constructions Installations techniques, matériel et outillage Installations générales agencements, aménagements Matériel de bureau et informatique Mobilier	20 ans Linéaire 5 ans Linéaire 5 ans Linéaire 3 ans Linéaire 4 à 5 ans Linéaire

Les immobilisations corporelles appelées à être cédées, font l'objet d'une revue détaillée visant à évaluer leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

5. DEPRECIATION D'ACTIFS IMMOBILISES

Les immobilisations sont soumises à des tests de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- les taux d'intérêts du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour des immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations déjà comptabilisées.
- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société fondée sur les cash-flows réels et prévisionnels.
- Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Conformément au règlement ANC 2015-06, les fonds de commerce, dont la durée de vie est présumée illimitée, font l'objet d'un test de dépréciation, qu'il y ait ou pas un indice de perte de valeur. La dépréciation constatée devient alors irréversible.

6. AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Les amortissements dérogatoires sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des actifs concernés par cette méthode.

K€	31/08/2017	DOTATIONS	REPRISES	31/08/2018
Amortissements dérogatoires	119,00	2,00	- 78,00	43,00
TOTAL				

7. IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL

Néant

8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Dénomination et forme juridique	% de détention	Valeur des titres au 31.08.2018		Prêts et avances	Avals et cautions donnés	Capitaux propres au 31.08.2018 (hors résultat de la période)	Chiffre d'affaires au 31.08.2018	Résultat au 31.08.2018	Dividendes encaissés
		Brute	Nette						
Charles Chevignon IBERIA S.L	100 %	3	3			3	162	-13	
TOTAL		3	3			3	162	-13	

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont exclusivement constituées de dépôts de garantie.

Leur valorisation est faite au coût historique d'acquisition.

Les autres immobilisations financières sont provisionnées lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-recouvrement.

Etat des autres immobilisations financières par échéance (en K€)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Dépôts de garantie	716		716
Autres immobilisations financières			
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	716		716

Actions Propres

Néant

9. IMMOBILISATIONS MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS	VAL BRUTE DEBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS, MISES HS ET PAR VIREMENTS POSTE A POSTE	VAL BRUTE FIN EXERCICE
INCORPORELLES				
Brevets et marques	6 390			6 390
Logiciels	320		-2	318
Droits au bail	7 992	344	-850	7 489
Fonds de commerce	6 220			6 220
Immobilisations incorporelles en cours	43			43
Acomptes sur immobilisations incorporelles				
SOUS TOTAL	20965	344	-852	20 460
CORPORELLES				
Constructions	206			206
Installations techniques, matériel et outillage	7125	21	-511	6 636
Matériel de bureau et informatique	244	2	-6	240
Matériel de transport				0
Mobilier	3 588	11	-150	3 450
Immobilisations en cours	48		-3	45
Avances et acomptes sur immobilisations				0
SOUS TOTAL	11 211	34	-670	10 577
FINANCIERES				
Titres de participations	0	3		3
Autres immobilisations financières	730	15	-30	715
SOUS TOTAL	730	18	-30	718
TOTAL	32 906	396	-1 552	31 755

AMORTISSEMENTS/ DEPRECIATIONS	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS(*)	DIMUNITIONS, SORTIES ET REPRISES	FIN EXERCICE
INCORPORELLES				
Brevets et marques	3 388			3 388
DAB	1 815	642	-689	1 768
FDC	1 373	977		2 350
Logiciels	199	81	-2	278
Ventes Directes internet	190			190
SOUS TOTAL	6 965	1 700	-691	7 974
CORPORELLES				
Constructions	166	10		176
Installations techniques, matériel et outillage	6 511	295	-501	6 305
Matériel de bureau et informatique	236	4	-6	234
Matériel de transport				
Mobilier	3 370	103	-150	3 323
Avances et acomptes sur immobilisations				
SOUS TOTAL	10 283	412	-657	10 038
TOTAL	17 248	2 112	-1 348	18 012

(*) y compris 1.6 m€ de dotation pour dépréciation

10. STOCKS

Valeur brute

Les stocks de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition (prix d'achat majoré de frais accessoires).

Dépréciations

Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions en fonction de leur antériorité selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par collections, différents suivant le niveau de résiduel constaté.

Le montant de la dépréciation des stocks au 31 aout 2018 s'élève à 1 261 milliers d'euros versus 1 428 milliers d'euros au 31 aout 2017.

11. OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. En cas de couverture de change, les dettes et créances sont converties au cours de couverture.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

L'application du nouveau règlement ANC n° 2015-05 applicable au 1er janvier 2017 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes clos au 31 aout 2018.

12. CREANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées sous forme de provisions pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Etat des créances par échéance :

Etat des créances par échéance	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances douteuses ou litigieuses	1 022	1 022	
Autres créances clients	2 856	2 856	
Personnel et comptes rattachés	34	34	
Etat – Impôt sur les bénéfices	1 275	1 275	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	233	233	
Etat – Autres impôts	69	69	
Débiteurs divers	771	771	
Charges constatées d'avance	227	227	
TOTAL CREANCES	6 487	6 487	

Les Débiteurs divers intègrent notamment les conséquences de la mise en place d'un gage-espèces pour un montant de 58 K€ dans le cadre de la signature le 14 mars 2017 avec les principales banques opérationnelles du Groupe Vivarte d'un protocole de conciliation au titre de la sécurisation des lignes d'encours de crédits documentaires.

Etat des Produits à recevoir :

En milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Immobilisations financières		
- Créances rattachées à des participations		
- Autres immobilisations financières		
Sous-total		
Créances		
- Factures à établir	388	284
- Avoirs non parvenus		456
- Divers	8	
Sous-total	396	740
TOTAL	396	740

13. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Charges d'exploitation	227	298
Charges financières		
Total	227	298

Les charges constatées d'avance concernent les postes Loyers Immobiliers et Charges Locatives.

14. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Néant

15. CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 17 956 072 d'euros. Il est composé de 37 956 072 actions de valeur nominale de 0,47307509 euro chacune.

Evolution du capital social et des capitaux propres

(En milliers d'euros et en milliers d'actions)

	Capital		Primes, réserves, provisions réglementées
	Nombre d'actions	Montant	
Montant au début de l'exercice	37 956	17 956	-13 990
Variation du capital – apurement des pertes			
Distribution de dividendes			
Provisions réglementées			43
Résultat de l'exercice			-5 510
Montant en fin d'exercice	37 956	17 956	-19 457
Total capitaux propres			-1 501

Détail des primes, réserves et provisions réglementées

En milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Primes d'émission, de fusion, d'apport	543	543
Réserve légale, autres réserves	896	896
Report à nouveau	-15 429	- 7 180
Provisions réglementées	43	119
PRIMES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES	- 13 947	- 5 622

16. PROVISIONS

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/08/2017	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES UTILISEES	REPRISES NON UTILISEES	31/08/2018
Prov. pour litiges loyers	12	14	-12	-12		14
Prov. pour litiges marques et droits économiques	660		-60	-60		600
Prov. pour litiges prud'homaux	331		-159	-60	-99	172
Prov. pensions, obligations simil.	67	2				69
Autres prov. risques et charges	3		-3	-3		0
Provisions médailles du travail						
TOTAL	1073	16	-234	-135	-99	855
<i>Exploitation</i>		16	-231	-132	-99	
<i>Financier</i>						
<i>Exceptionnel</i>			-3	-3		

Provision Médailles du travail

Les médailles du travail font l'objet d'une évaluation selon une méthode prospective. La valorisation des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel, du taux de réclamation ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et taux d'actualisation) ; l'âge de départ en retraite retenu est de 65 ans.

Provision Prud'hommes

Tous les dossiers faisant l'objet d'un litige devant les prud'hommes sont recensés et sont provisionnés suivant le risque estimé.

Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées

Les coûts de prestations de retraite et assimilées (indemnités de départ, compléments de retraite) au bénéfice du personnel actif et retraité, mis à la charge de l'entreprise, sont provisionnés dans les comptes.

Ces différentes prestations font l'objet d'une évaluation actuarielle chaque année, selon une méthode prospective prenant en compte les droits acquis à la clôture de l'exercice.

A l'exception de la part couverte par un contrat d'assurance, les indemnités brutes de départ en retraite sont provisionnées en charges à payer pour un montant de 62 K€.

Les charges sociales relatives aux indemnités de départ en retraite sont comptabilisées en provisions pour risques et charges.

En milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Valeur actualisée de l'engagement brut	196	190
Provisions pour risques et charges	71	68
Total	267	258

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- Taux moyen de turn-over des 5 dernières années normatives par pôle et par catégorie de personnel
- Table de mortalité : TH/TF 00 – 02
- Taux d'actualisation : 1.75% versus 2,0% en N-1
- Taux de revalorisation des salaires : 1.75%
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour toutes les catégories socio-professionnelles
- Mode de départ à la retraite : départ volontaire

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges d'exploitation pour 35 K€, la composante financière (coût actuariel et produit de rendement attendu des actifs de régime) est présentée en produits financiers pour 1 K€.

Engagements retraite en faveur des dirigeants : *Néant*

17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	EMPRUNTS ET DETTES			
	AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		DIVERS	
	31/08/2018	31/08/2017	31/08/2018	31/08/2017
A moins de 1 an			9 006	4 600
de 1 à 5 ans			12 651	12 647
Plus de 5 ans				
TOTAL			21 657	17 247

Aucun emprunt n'a été remboursé sur l'exercice

18. DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les charges fiscales et sociales sur indemnités de congés payés sont rattachées aux dettes fiscales et sociales.

Etat des dettes par échéance	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 595	3 595		
Personnel et comptes rattachés	387	387		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	490	490		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	222	222		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	361	361		
Dettes immobilisations et comptes rattachés	67	67		
Groupe et associés				
Autres dettes	166	166		
Produits constatés d'avance	80	80		
TOTAL DETTES	5 368	5 368		

Charges à payer

En milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	138	138
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 151	1 582
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61	69
Dettes fiscales et sociales	813	865
Autres dettes		108
TOTAL	2 163	2 762

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 30Keuros pour l'exercice 2017/2018 versus 30 Keuros en 2016/2017.

Produits constatés d'avance

Les Produits constatés d'avance représentent 80 k€ sur l'exercice.

19. PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est présenté hors taxe, net des commissions des grands magasins et des rabais, remises, ristournes accordés.

Ventilation du chiffre d'affaires

CA en milliers d'euros	31/08/2018			31/08/2017		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	17 063	2 723	19 786	19 933	2 176	22 109
Prestations de services et divers	72	8	80	172		172
Total	17 135	2 731	19 866	20 105	2 176	22 281

Transferts de charges

En milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Personnel (Fongecif)		
Indemnités assurance EULER		
Autres	0	106
TOTAL	0	106

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation représentent 1 957 K€ sur l'exercice.

PERSONNEL

Effectif moyen de l'exercice

CATEGORIE	31/08/2018	31/08/2017
Cadres	25	24
Assimilés cadres	44	50
Employés	99	109
Ouvriers		
Personnel mis à disposition		
Total	168	183

Engagements en matière de droit individuel à la formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2016.

Le compteur des heures du CPF est individualisé et accessible sur le site www.moncompteformation.gouv.fr/

Rémunérations des organes d'administration et de direction

Néant

20. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5	22
Reprises sur provisions et transferts de charges		7
Différences positives de change		73
Produits nets de cession des valeurs mobilières		
Sous-total produits	5	103
Dotations financières aux amortissements et provisions	1	
Intérêts et charges assimilées	943	785
Différences négatives de change	88	196
Charges nettes sur cessions de VMP		
Sous-total charges	1032	981
RESULTAT FINANCIER	-1027	-878

21. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1374	154
Produits exceptionnels sur opérations en capital	204	
Reprises sur provisions et transferts de charges	770	1 458
Sous-total produits	2 348	1 612
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	250
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	860	1 415
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1621	406
Sous-total charges	2 482	2 071
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-134	-459

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement de :

- Indemnité de fin de contrat commercial (1 374 K€)
- Charge Nette liée à la cession de Droit au Bail : (43 k€)
- Provision dépréciation FDC / Droit au Bail (-1 621k€)
- Ajustement amortissement dérogatoire (76k€)

22. CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

NOVARTEX SAS au capital de 1 228 548 790,64 euros ayant son siège social 28 avenue de Flandre, 75949 PARIS Cedex 19.

23. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES AU 31/08/2018

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R. 123-198 11 du code de commerce.

24. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Aux termes d'une convention spécialement conclue à cet effet, la société Chevignon SAS est intégrée fiscalement dans le périmètre de la société Novartex.

A ce titre, Chevignon SAS, doit acquitter annuellement à la société tête de groupe une somme égale au montant de l'impôt sur les sociétés dont elle aurait été normalement redevable si elle n'avait pas fait partie du groupe intégré.

Les incidences sur l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel la société est solidaire : *Néant*
- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale : *Néant*
- Report en arrière des déficits : *Néant*
- Impôt correspondant : *Néant*
- Cumul des déficits reportables : *Néant*
- Cumul des ARD : *Néant*

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi - CICE

Conformément à la 3ème loi de finances rectificatrice pour 2012, la société CHEVIGNON SAS bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

En accord avec les textes en vigueur, la Société a opté pour une présentation du produit à recevoir au titre du CICE en minoration de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a été utilisé conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du CGI, et a contribué aux efforts entrepris par la Société en matière d'avantages au personnel et d'investissement.

Un produit à recevoir a été comptabilisé au titre des rémunérations éligibles et versées depuis le 1er septembre 2017 ; il s'élève à 257 K€ dans les comptes de la Société au 31 août 2018.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	Participation	TOTAL
Résultat avant impôt	-5 568	-134	-2	-5 704
Réintégrations	71	1 620	25	1 716
Déductions	-77	-689	-43	-809
TOTAL	-5 574	797	-20	-4 797
Impôt	-63			-63
Contribution additionnelle				
Crédits d'impôt	257			257
Impôt sur les sociétés	194			194

Risques fiscaux

La société ne fait l'objet d'aucune vérification fiscale.

Situation fiscale latente ou différée

VARIATION DES BASES D'IMPÔTS DIFFÈRES OU LATENTS (en milliers d'euros)						
	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DECALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1. Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires						
2. Subventions d'investissement						
3. Charges non déductibles temporairement						
31. A déduire l'année suivante						
Participation des salariés		43	43	21		21
Autres		74	74	69		69
32. A déduire ultérieurement						
Provision pour retraite		90	1	5		94
Autres		6 797	689	1619		7 727
4. Produits non taxables temporairement						
Plus values en sursis d'imposition		1 228				1 228
5. Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
TOTAL		8 232	807	1 714		9 139
II. ÉLÉMENTS A IMPUTER						
1. Déficits reportables		58 238		4 797		63 035
2. Amortissements différés						
3. Moins values à long terme						
4. Autres						
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						

25. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Devises

L'engagement d'achats de devises au 31/08/2018 auprès de Financière de Flandre (société du groupe Novartex) représente 1 830 KUSD soit 1 543 Keuros (au cours de couverture).

Cautions bancaires reçues (en milliers d'euros)

BANQUES	ENCOURS BAUX	ENCOURS DOUANES	GARANTIES A 1ERE DEMANDE
TOTAL	184	457	958

Cautions bancaires données (en milliers d'euros)

BANQUES	ENCOURS BAUX	ENCOURS DOUANES
TOTAL	184	457

Crédits documentaires

- Engagements en faveur de nos fournisseurs au 31/08/2018 en matière de crédits documentaires : 923 K€.

Nantissements

Néant

26. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Le 30 octobre 2018, le Groupe VIVARTE a annoncé être entré en négociation exclusive avec le Groupe Royer pour la cession de l'enseigne Chevignon.

ETABLISSEMENTS CHARLES CHEVIGNON

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 17 956 072 euros

Siège social : 6/10 boulevard Foch – 93807 EPINAY SUR SEINE cedex

316 643 170 RCS BOBIGNY

« la Société »

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le trente et un janvier,
A 17 heures,
Au siège social,

La Société VIVARTE, société par actions simplifiée, au capital de 180 552 836 euros, ayant son siège social 28 avenue de Flandre – 75019 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 308 449 024, représentée par son Président NOVARTEx, elle-même représentée par Monsieur Xavier Guery en vertu du pouvoir donné par Patrick PUY,

Agissant en qualité d'associé unique (l'« Associé Unique ») de la Société ETABLISSEMENTS CHARLES CHEVIGNON.

[.....]

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président décide d'affecter en totalité le résultat déficitaire

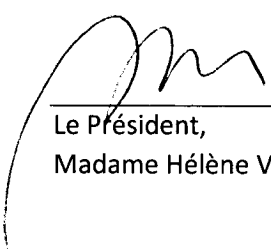
de l'exercice d'un montant de :	(5 510 323,98) €
au compte « report à nouveau » s'élevant à :	(15 429 738,73) €

Après affectation, le compte « report à nouveau » sera porté à :	(20 940 062,71) €
--	-------------------

L'Associé Unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale

[.....]



Le Président,
Madame Hélène VIOT-POIRIER